

> DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

CHEMIN DE CHAUMONT / CHEMIN DE TRECHAUMONT

INVERSEMENT DU SENS DE CIRCULATION ET CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE

DÈS LE LUNDI 24 OCTOBRE 2016, DURANT 1 AN

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS

TRANSPORTS INDIVIDUELS



MOBILITÉ DOUCE



TRANSPORTS COLLECTIFS



QUOI, COMMENT ?

La direction générale des transports, en collaboration avec la commune de Confignon, procède à l'inversement du sens de circulation du chemin de Chaumont (à partir du n° 32) et du chemin de Tréchaumont. **Ces mesures de circulation sont mises à l'essai durant une année.**

Nouveaux schémas de circulation

Dès le lundi 24 octobre 2016, le sens de circulation des chemins de Chaumont et de Tréchaumont sont inversés.

- Concernant le **chemin de Tréchaumont**, il s'agit du tronçon situé entre le chemin de Chaumont et la rue de Bernex (voir infographie au verso).
- Concernant le **chemin de Chaumont**, le tronçon situé entre le n°32 du chemin de Chaumont et la rue de Bernex est mis en double-sens, afin de laisser un libre accès aux résidents (voir infographie au verso).

Aménagement pour la mobilité douce

Durant cette période, **les cyclistes peuvent circuler en double-sens sur le chemin de Chaumont**. Le trottoir aménagé sur le côté droit de la chaussée menant en direction du centre-ville est transformé en **piste cyclable** et permet de relier directement les arrêts de transports publics situés sur la rue de Bernex (voir infographie au verso).

Les places de stationnement situées le long du chemin de Chaumont sont conservées.

L'accès aux propriétés privées situées sur le chemin de Chaumont est garanti.

Le maître d'ouvrage remercie par avance les riverains et usagers de leur compréhension.

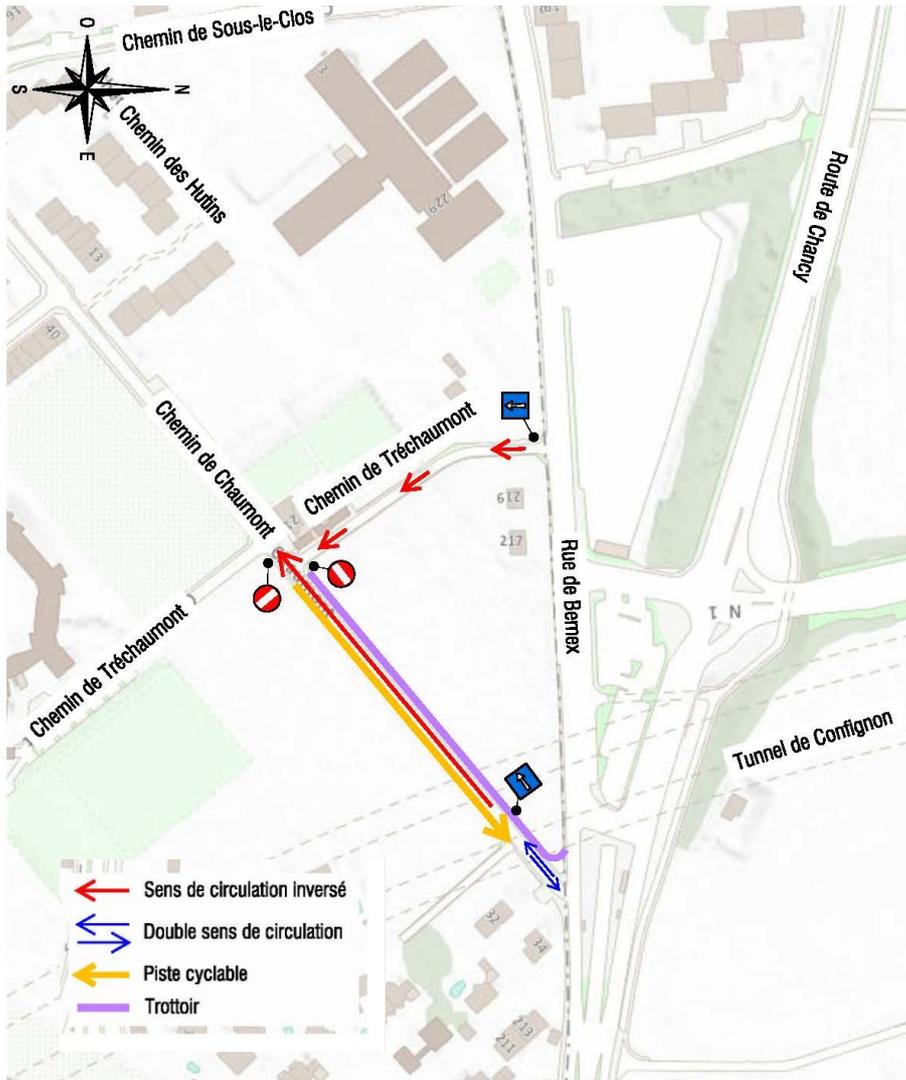
QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Dès le lundi 24 octobre 2016, pendant une année à l'essai.

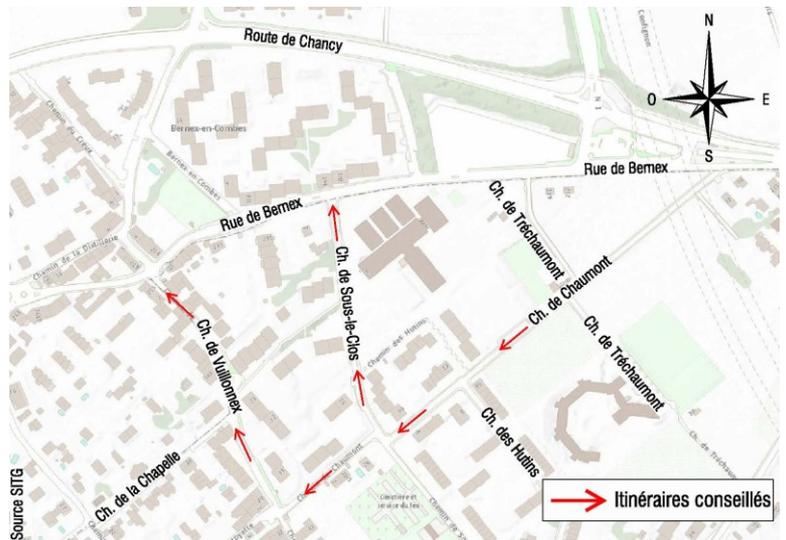
La direction générale des transports invite les usagers à emprunter les itinéraires conseillés (voir infographie au verso) et les remercie par avance de se conformer à la signalisation mise en place.

POURQUOI ?

Ces mesures de circulation à l'essai visent à améliorer l'onde verte mise en place le 25 avril 2016 en entrée de ville sur ce segment et à supprimer le trafic de transit dans le village de Confignon. Elles contribuent également à réduire les nuisances induites par le trafic routier et assurent confort et sécurité aux cyclistes et aux piétons.



Itinéraires conseillés



RENSEIGNEMENTS

INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)
TÉL. 022 546 76 00

WWW.GE.CH/INFOMOBILITE



 www.facebook.com/getransports

LE CANTON AMÉNAGE LES ROUTES POUR VOUS.